

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexe	16



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs du
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 26 avril 2017

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017		2016
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations régulières des membres	2 103 793		2 103 793
Produits nets de placements (note 3)	11 961	14 738	26 699
Produits provenant d'activités (note 4)	350 490		350 490
Autres produits	30 408		30 408
	2 496 652	14 738	2 511 390
Charges			
Services administratifs (annexe A)	1 821 399		1 821 399
Subventions et prix annuels	194 548		194 548
Charges provenant d'activités (note 4)	352 878		352 878
	2 368 825	-	2 368 825
Excédent des produits par rapport aux charges	127 827	14 738	142 565

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	2017			2016		
	Fonds d'administration		Fonds de réserve			
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Total	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	669 258	62 364	731 622	678 754	1 410 376	1 277 043
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	169 785	(41 958)	127 827	14 738	142 565	131 531
Avantages sociaux futurs - réévaluations et autres éléments	(30 700)		(30 700)		(30 700)	1 802
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14 741)	14 741				
Solde à la fin	793 602	35 147	828 749	693 492	1 522 241	1 410 376

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	142 565	131 531
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 180	5 254
Amortissement des immobilisations incorporelles	37 778	41 396
Variation nette de la juste valeur sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	1 254	1 492
Régimes de retraite	(21 700)	(5 198)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>19 057</u>	<u>(23 912)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>183 134</u>	<u>150 563</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(2 017 953)	(1 931 690)
Cession de placements	1 867 000	1 870 000
Immobilisations corporelles	(3 253)	(4 791)
Immobilisations incorporelles	<u>(11 488)</u>	<u>(1 090)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(165 694)</u>	<u>(67 571)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	17 440	82 992
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>65 469</u>	<u>(17 523)</u>
Encaisse à la fin	<u>82 909</u>	<u>65 469</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal
Situation financière
 au 31 mars 2017

	2017		2016	
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	82 909		82 909	65 469
Comptes clients et autres créances (note 5)	24 666		24 666	43 933
Avances au fonds de réserve, sans intérêt	98 879			
Frais payés d'avance	108 747		108 747	114 176
	315 201	-	216 322	223 578
Long terme				
Placements (note 6)	696 802	792 371	1 489 173	1 339 474
Immobilisations corporelles (note 7)	8 363		8 363	9 290
Immobilisations incorporelles (note 8)	26 785		26 785	53 075
	1 047 151	792 371	1 740 643	1 625 417
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	189 265		189 265	159 672
Produits reportés	20 137		20 137	55 369
Dû au fonds d'administration, sans intérêt		98 879		
	209 402	98 879	209 402	215 041
Long terme				
Passif au titre des prestations définies (note 10)	9 000		9 000	
	218 402	98 879	218 402	215 041
SOLDES DE FONDS				
Non grevé d'affectations	793 602		793 602	669 258
Investi en immobilisations	35 147		35 147	62 364
Grevé d'affectations		693 492	693 492	678 754
	828 749	693 492	1 522 241	1 410 376
	1 047 151	792 371	1 740 643	1 625 417

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services, à la gestion et aux immobilisations.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des fonds communs d'actions qui sont évalués à la juste valeur et des certificats de placements garantis que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour des activités qui auront lieu au cours du prochain exercice sont présentés comme produits reportés au passif de l'état de la situation financière du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé;
- Les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions sont constatés à la date de distribution;
- Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent;
- Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts ainsi que les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs d'actions;
- Les produits nets de placements sont tous non grevés d'affectation d'origine externe et sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans
Logiciels, site web et bases de données	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

La société constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'organisme détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'organisme. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats sous le poste Régime de retraite. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les produits d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

3 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	11 961	11 242
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur	15 316	17 006
Participation au revenu net des fonds communs d'actions	676	493
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(1 254)	(1 492)
	<u>14 738</u>	<u>16 007</u>
	<u>26 699</u>	<u>27 249</u>

4 - ACTIVITÉS

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
	\$	\$	\$	\$
Tournoi de golf	30 695	25 942	18 462	17 105
Tournoi de tennis	3 317	3 879	3 772	4 559
Journée du Barreau	30 017	43 467	26 200	52 489
Salon des avocats	132 451	85 465	139 184	100 318
Activités de formation	92 731	30 136	128 682	129 083
Prestation collective de serment	9 050	9 725	9 029	14 682
Salon Visez droit	52 229	154 264	44 075	168 115
	<u>350 490</u>	<u>352 878</u>	<u>369 404</u>	<u>486 351</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2017

5 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes clients	942	19 449
Taxes à la consommation à recevoir	<u>23 724</u>	<u>24 484</u>
	<u>24 666</u>	<u>43 933</u>

6 - PLACEMENTS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Trésorerie, 0,8 %	<u>696 802</u>	<u>561 841</u>
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 1,76 % à 2,15 % (2,00 % à 2,95 % en 2016), échéant à différentes dates jusqu'en septembre 2019	711 454	712 710
Fonds communs	<u>80 917</u>	<u>64 923</u>
	<u>792 371</u>	<u>777 633</u>
	<u>1 489 173</u>	<u>1 339 474</u>

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	23 667	18 317	5 350	5 355
Mobilier de bureau	82 198	79 185	3 013	3 935
Améliorations locatives	<u>138 457</u>	<u>138 457</u>		
	<u>244 322</u>	<u>235 959</u>	<u>8 363</u>	<u>9 290</u>

8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Site web	49 980	38 304	11 676	6 308
Logiciels	11 325	10 499	826	3 919
Base de données	<u>85 696</u>	<u>71 413</u>	<u>14 283</u>	<u>42 848</u>
	<u>147 001</u>	<u>120 216</u>	<u>26 785</u>	<u>53 075</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	42 687	40 442
Salaires et déductions à la source à payer	139 513	115 275
Cotisations au régime de retraite à payer	<u>7 065</u>	<u>3 955</u>
	<u>189 265</u>	<u>159 672</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 3 176 \$ au 31 mars 2017 (3 438 \$ au 31 mars 2016).

10 - RÉGIMES DE RETRAITE

L'organisme a des régimes de retraite à prestations définies, capitalisé et non capitalisé, et un régime de retraite à cotisations définies.

Les informations suivantes résument les données relatives aux régimes de retraite à prestations définies seulement.

Les régimes de retraite à prestations définies garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite. Ces prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2015.

La situation de capitalisation des régimes s'établit comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	3 502 900	3 244 200
Juste valeur des actifs des régimes	<u>4 190 400</u>	<u>3 792 800</u>
Situation de capitalisation - excédent	687 500	548 600
Provision pour moins-value	<u>(696 500)</u>	<u>(548 600)</u>
Passif au titre des prestations définies	<u>9 000</u>	<u>-</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements en fonds communs. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

De plus, les placements en trésorerie et les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

– Risque de change :

Les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de change.

– Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en trésorerie et les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

De plus, les fonds communs exposent indirectement l'organisme au risque de taux d'intérêt.

– Risque de prix autre :

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2017

11 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 83 581 \$ (84 918 \$ au 31 mars 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 1 489 173 \$ (1 339 474 \$ au 31 mars 2016).

12 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mai 2018, à verser une somme de 89 868 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élèvent à 77 030 \$ en 2018 et à 12 838 \$ en 2019.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat échéant en mai 2018, à verser une somme de 9 100 \$ pour des services de télécommunications. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 7 800 \$ en 2018 et à 1 300 \$ en 2019.

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats échéant entre septembre 2017 et juin 2022, à verser une somme de 85 277 \$ pour la location d'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 17 980 \$ en 2018, à 16 117 \$ en 2019, à 14 810 \$ en 2020 et à 14 548 \$ en 2021 et 2022.

13 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, la société s'est engagée en vertu d'une offre d'achat à acquérir selon certaines modalités un immeuble pour une valeur totale de 1 120 000 \$.

L'organisme a récemment entrepris les démarches pour obtenir le financement nécessaire à cette acquisition. Conséquemment, les incidences financières de cette transaction ne sont pas complètement finalisées.

Barreau de Montréal

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	ANNEXE A	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>		
Salaires et charges sociales	981 485	856 510
Régimes de retraite	90 800	90 300
Allocation de fonction du bâtonnier	75 000	75 000
Allocation de fonction du premier conseiller	25 000	25 000
Allocation pour bâtonnier sortant	20 000	20 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	40 605	39 299
Assurances	1 771	1 591
Autres charges	55 028	45 425
Comités	61 421	50 229
Communications	14 880	19 933
Entretien et réparations	1 332	995
Frais de représentation	79 190	66 116
Informatique	29 280	52 147
Location et entretien d'équipement de bureau	13 571	12 244
Loyer	89 273	88 902
Papeterie et fournitures de bureau	21 651	18 119
Portraits et photos	2 274	750
Services de consultation juridique aux petites créances	25 000	25 000
Services professionnels	108 222	117 667
Télécommunications	10 115	8 150
Frais de crédit - cotisations des membres	33 543	31 171
Amortissement de l'équipement informatique	3 258	4 473
Amortissement du mobilier de bureau	922	781
Amortissement des logiciels	3 093	
Amortissement du site web	6 120	12 831
Amortissement des bases de données	28 565	28 565
	<u>1 821 399</u>	<u>1 691 198</u>